
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 17 avril 2013 à 8 h 30
Salle du conseil, Hôtel de ville
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Michael Applebaum, Maire
M. Laurent Blanchard, Président du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Vice-présidente du comité exécutif
Mme Élane Ayotte, Membre du comité exécutif
M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif
M. Richard Deschamps, Membre du comité exécutif
M. Christian G. Dubois, Membre du comité exécutif
Mme Josée Duplessis, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Alain Tassé, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Robert Lamontagne, Directeur général
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Caroline Bourgeois, leader du comité exécutif
Mme Érika Duchesne, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE13 0443

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 17 avril 2013, en y retirant les articles 30.012 et 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE13 0444

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 avril 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE13 0445

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 avril 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE13 0446

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'adopter le projet de Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025;
- 2 - d'inscrire les priorités déterminées dans le Plan d'intervention aquatique de Montréal dans le cadre de la planification du programme triennal d'immobilisations 2014-2016 pour la Ville centre;
- 3 - de favoriser, lors des exercices annuels de confection du budget de fonctionnement de la Ville, les actions prioritaires proposées au Plan d'intervention aquatique 2013-2025;
- 4 - de mandater la Direction des sports et de l'activité physique pour l'élaboration des programmes de soutien financier tel que proposé dans le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025;
- 5 - de mandater la Direction des sports et de l'activité physique pour réaliser la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1124815001

CE13 0447

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels d'une firme spécialisée en recherche de partenariats stratégiques et de commandites;
- 2- d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Émilie Thuillier
M. Réal Ménard

20.001 1120380001

CE13 0448

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et IBM Canada Ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, pour une somme maximale de 718 058,43 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 1^{er} mars 2013 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information (STI) à signer ledit projet de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1122414004

CE13 0449

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la prolongation, pour une période de vingt-quatre mois, de l'entente-cadre avec Électronique Sécurité Thomas Ltée (CG10 0095), pour la fourniture de bottes de combat d'été « respirantes » pour le Service de police de la Ville de Montréal, selon les termes et conditions de l'appel d'offres public 09-11134;

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1135281003

CE13 0450

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et Hewlett-Packard (Canada) Cie pour la solution ARTÉMIS-Caserne-Mobile, destinée au Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 084 794,05 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 13 mars 2013 et aux termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1136030001

CE13 0451

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 423 675 \$ US pour la prolongation du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) et de la base de données Oracle, pour la période du 5 mai 2013 au 4 mai 2018;
- 2 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'avenant no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems Corporation (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 097 502 \$ US à 2 521 177 \$ US, selon les termes et conditions stipulés audit projet d'avenant ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1120206018

CE13 0452

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre avec La Chemise Perfection (2007) inc. (CE10 0996) pour la fourniture de chemises d'uniforme pour les pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période additionnelle de 12 mois, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10-11273;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1136135003

CE13 0453

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Croisières Navark inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'opération d'un service de bateau-passeur, incluant l'installation, la désinstallation et le remisage du quai et ses passerelles, entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et le quai de l'Île Charron, dans le parc national des Îles-de-Boucherville, pour une période de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 106 133,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-6538;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1135054001

CE13 0454

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure des ententes cadres, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, pour une période de 24 mois, à compter de la date d'émission des ententes;

- 2 - d'accorder aux firmes mentionnées, ci-dessous, plus bas soumissionnaires conformes pour les articles spécifiés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission respective, conformément aux documents d'appel d'offres public 12-12548 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur

Firmes

Électroméga Ltée

Tacel Itée

Luminex Structure de trafic Inc/ Pro Ballast inc.

Les Ventes Techniques Trelec inc.

Métal Pôle-Lite inc.

Power-Lite Industries inc.

Articles

1, 2, 3 et 7

4 et 5

8 et 11

9

10

13

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1133041001

CE13 0455

Vu la recommandation du conseil municipal en date du 18 mars 2013 par sa résolution CM13 0198;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans, pour la fourniture, sur demande, de mobilier de bureaux intégrés, semi-intégrés et autoportants;
- 2 - d'accorder à Teknion Roy et Breton inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11811 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1124545002

CE13 0456

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 5 688 163,93 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Doug-Harvey de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à Les Constructions De Castel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 417 298,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5625;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'approuver le principe à l'effet que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet de l'aréna Doug-Harvey au programme de la Direction des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1130738001

CE13 0457

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 219 916,19 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection et l'ajout d'un bloc sanitaire dans le kiosque de perception de tennis du parc Jeanne-Mance, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à MGB Associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 209 444 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5634;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1135110004

CE13 0458

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 260 143,28 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection d'enveloppe et divers travaux à la caserne de pompiers n° 37, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Projets M.P.L. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 161 476,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5635;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1131035005

CE13 0459

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 744 385 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de restauration de l'enveloppe et de réfection intérieure du Centre Calixa-Lavallée au parc La Fontaine dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 613 700 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5607;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1135110003

CE13 0460

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 930 513,49 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de l'enveloppe et travaux divers au chalet restaurant du parc La Fontaine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 790 965,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5633;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1135110002

CE13 0461

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel G & S consultants, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en ingénierie, pour élaborer les plans, devis et relevé d'arpentage de la rue Allard, pour une somme maximale de 88 530,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 211229 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

- 2- d'approuver les critères d'évaluation et leur pondération utilisés par le comité de sélection pour l'évaluation des offres de services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1124665009

CE13 0462

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 112 857.16 \$, taxes incluses, à Les Services Énergétiques EcoSystem inc. pour procéder à une étude de faisabilité préliminaire pour le projet d'amélioration du rendement écoénergétique du bâtiment suivant : Complexe Gadbois, conformément aux documents de l'appel de propositions, sous réserve de l'approbation du Directeur de la DSTI, si le rapport de l'étude préliminaire démontre que :
 - 1.1 Les économies d'énergie résultant de la mise en œuvre des mesures proposées sont plus grandes ou égales aux économies d'énergie quantifiées dans la proposition de l'ESE, ou;
 - 1.2 La PRI est plus petite ou égale à celle indiquée dans la proposition de l'ESE;
 - 1.3 La mise en œuvre du projet ne requiert pas, de la part de la Ville de Montréal, des dépenses additionnelles non identifiées dans la proposition de l'ESE pour la réparation ou la modification de ses équipements et systèmes existants et auxquelles la Ville de Montréal ne peut ou ne veut pas consentir;
 - 1.4 Les paramètres d'ajustements de l'Année de référence ne requièrent pas, de la part de la Ville de Montréal, des activités de suivi et Surveillance non identifiées dans la proposition de l'ESE.
- 2- conditionnellement à l'approbation du rapport de l'étude détaillée pour le Centre Gadbois, d'autoriser une dépense maximale de 87 132.65 \$, taxes incluses, à Les Services Énergétiques EcoSystem inc. pour procéder à une étude de faisabilité détaillée pour le projet d'amélioration du rendement écoénergétique des bâtiments suivants : Centre sportif Pierre-Charbonneau, Aréna Saint-Michel, Centre de formation des pompiers, Aréna Maurice-Richard, Centre Étienne-Desmarreau, Complexe Sophie-Barat, Centre Roussin, Centre du Plateau, Centre sportif Côte-des-Neiges, Centre opérationnel Est et Maison de la culture Frontenac, conformément aux documents de l'appel de propositions, sous réserve de l'approbation du Directeur de la DSTI, si le rapport de l'étude détaillée démontre que :
 - 2.1 Les économies d'énergie résultant de la mise en œuvre des mesures proposées sont plus grandes ou égales aux économies d'énergie quantifiées dans la proposition de l'ESE, ou;
 - 2.2 La PRI est plus petite ou égale à celle indiquée dans la proposition de l'ESE;
 - 2.3 La mise en œuvre du projet ne requiert pas, de la part de la Ville de Montréal, des dépenses additionnelles non identifiées dans la proposition de l'ESE pour la réparation ou la modification de ses équipements et systèmes existants et auxquelles la Ville de Montréal ne peut ou ne veut pas consentir;
 - 2.4 Les paramètres d'ajustements de l'Année de référence ne requièrent pas, de la part de la Ville de Montréal, des activités de suivi et Surveillance non identifiées dans la proposition de l'ESE.
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1136040001

CE13 0463

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels à la seule firme soumissionnaire, Jacques Beaulieu consultant, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de services professionnels pour l'organisation logistique des éditions 2013 et 2015 de l'événement Portes Ouvertes Design Montréal, pour une somme maximale de 96 615,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 12-12472 et à l'offre de services de cette firme en date du 14 janvier 2013, jointe au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1136202001

CE13 0464

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure, conformément aux dispositions de la loi, une entente de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la rétention de services professionnels d'accompagnement de la corporation Oracle Canada ULC, dans le cadre du projet RH-PAIE du système intégré de gestion, pour une somme maximale de 97 392,98 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions formulés dans la proposition du CSPQ en date du 19 mars 2013;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1134838002

CE13 0465

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le retour des crédits non utilisés au règlement d'emprunt RCG08-026, conformément à la résolution CG13 0015 du conseil d'agglomération approuvant la résiliation des conventions intervenues entre la Ville de Montréal et la Société du Havre de Montréal;
- 2 - d'approuver la cession à la Ville des contrats de services professionnels actifs octroyés par la Société du Havre de Montréal au Groupe IBI-DAA, à Genivar et au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure;
- 3 - d'approuver une dépense maximale de 4 642 700,85 \$, taxes incluses, financée à même les crédits retournés au règlement d'emprunt RCG08-026 et représentant le solde contractuel au 27 mars 2013 des contrats pris en charge par la Ville;
- 4 - de mandater le Service des finances pour faire tous les ajustements requis aux crédits réservés pour ce dossier et aux crédits à retourner au règlement d'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1131009002

CE13 0466

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de M. Benoit Descent un terrain d'une superficie de 101 mètres carrés, situé du côté ouest de la rue Saint-Joseph, au nord de la rue Sainte-Anne, constitué du lot 5 176 331 du cadastre du Québec, pour la somme de 39 000 \$, plus les taxes applicables, le tout suivant les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'identifier le lot 5 176 331 du cadastre du Québec, lorsqu'il sera acquis comme étant une partie du domaine public de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1131027001

CE13 0467

Il est

RÉSOLU :

- 1- de fermer et de retirer du registre du domaine public le lot 4 992 634 du cadastre du Québec;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la compagnie Samcon Henri-Julien inc. un immeuble situé au-dessus de la rue projetée Alma, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, connu et désigné par le lot 4 992 634 du cadastre du Québec et ayant une superficie de 15,7 m², pour la somme de 10 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte ;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1121368011

CE13 0468

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer et retirer du registre du domaine public, la partie du lot 4 914 034 du cadastre du Québec, ainsi que le bâtiment qui y est érigé, laquelle est délimitée par les lettres ABCDA sur le plan P-72 Maisonneuve et plus amplement décrite dans la description technique préparée par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 16 janvier 2013, sous le numéro 1400 de ses minutes;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède par emphytéose, sans contrepartie ni rente et pour une durée de 30 ans, à la Fondation du Dr Julien, le chalet du parc Ovila-Pelletier ainsi qu'une partie du lot 4 914 034 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 998,9 mètres carrés, situés au sud-ouest de l'avenue Bennett et au nord-ouest de la rue Ontario, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

- 3- que l'acte d'emphytéose soit signé par la Fondation du Dr Julien dans les 60 jours suivant l'adoption de la présente recommandation par le conseil municipal, à défaut de quoi, la présente résolution sera réputée nulle et ne produira aucun effet.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1134198002

CE13 0469

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un bail par lequel la Ville loue à la Place Versailles inc. aux fins de stationnement gratuit réservé pour sa clientèle, un terrain d'une superficie approximative de 2 809,7 mètres carrés, situé au nord-ouest des rues Faradon et du Trianon, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 3 347 362 du cadastre du Québec, pour une période de 26 mois, rétroactivement au 1^{er} novembre 2011 jusqu'au 31 décembre 2013, pour la somme de 131 057,33 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1120515004

CE13 0470

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser Devimco inc. à effectuer des travaux d'excavation et de construction dans une portion d'une partie de la rue Young, entre les rues Wellington et Smith, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, et ce, aux conditions stipulées à la demande d'autorisation, incluant le paiement d'une somme de 1 050 \$ par mois, plus les taxes applicables;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1131368002

CE13 0471

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 750 000 \$ à la Fondation du Dr Julien, pour la réalisation du projet de réfection du chalet du parc Ovila-Pelletier;

- 2- d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville et la Fondation du Dr Julien, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Le tout, sous réserve de l'approbation du dossier décisionnel 1134198002.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1130517001

CE13 0472

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier de 1 250 000 \$, sur une période de 5 ans, à la Société des Arts Technologiques, pour la réalisation de son programme d'activités;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1124674002

CE13 0473

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 157 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2013, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville - Mess 2013 - 2015) :

Organisme	Projet	Montant 2013
L'association des Popotes roulantes du Montréal métropolitain	Priorité alimentation	25 000 \$
Dispensaire diététique de Montréal	Bien se nourrir à bon compte	25 000 \$
Mission Bon Accueil	Fonds d'urgence en sécurité alimentaire	25 000 \$
Regroupement des cuisines collectives du Québec	Montréal en cuisine 2013	22 000 \$
Resto Plateau	Soutien à la sécurité alimentaire (volet 2)	20 000 \$
La société de Saint- Vincent de Paul de Montréal	CP_+ En route vers une plus grande autonomie	40 000 \$

- 2 - d'approuver les six projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 408 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2013, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville - Mess 2013 – 2015) :

Organisme	Projet	Montant 2013
Moisson Montréal inc.	Transformation alimentaire	178 000 \$
Jeunesse au Soleil	Nourrir l'Espoir	90 000 \$
Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal	Solidarité	75 000 \$
Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve	Action pour la nutrition des jeunes et de leurs parents	65 000 \$

2 - d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1130302001

CE13 0474

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à C2-MTL, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec, pour l'organisation de la deuxième édition d'une conférence internationale portant sur la créativité et le commerce qui se tiendra dans l'arrondissement Le Sud-Ouest du 21 au 23 mai 2013;

2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1120881001

CE13 0475

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ au Centre du Cinéma Parallèle inc. dans le cadre de l'Axe 2 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015;

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1130251001

CE13 0476

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 3 125 300 \$ à Regroupement Pied Carré afin de respecter les obligations contractées envers Allied Properties REIT pour la réalisation des travaux d'aménagement d'ateliers d'artistes dans l'immeuble lui appartenant situé au 5445-5455 de Gaspé, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période de trois ans;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1132599001

CE13 0477

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel « Budget-Construction-Solutions inc. », firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en économie de la construction, dans le cadre des projets d'infrastructures de traitement des matières organiques, pour une somme maximale de 243 488,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12214 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1125891004

CE13 0478

Vu la résolution CA13 29 0050 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 4 mars 2013;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à la firme Dessau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour la fourniture de services professionnels pour la mise à niveau de huit (8) stations de pompage, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 146 308,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12237;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1123903051

CE13 0479

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 749 861,49 \$, taxes incluses, pour la préparation des devis et autres services requis pour le lancement des appels d'offres du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Génivar inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 653 549,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12419 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1120549008

CE13 0480

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Génivar inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en ingénierie afin d'effectuer une analyse technique de l'état structural de la toiture du Biodôme de Montréal, pour une somme maximale de 60 011,20 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12507 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1135967001

CE13 0481

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'adopter le projet de Stratégie jeunesse montréalaise 2013 - 2017;
- 2 - de mandater la Direction de la diversité sociale pour effectuer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de cette stratégie.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1121535005

CE13 0482

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accepter, la demande de l'arrondissement d'Outremont pour la gestion globale du projet de relocalisation de la cour de voirie située sur la rue Ducharme vers le site Outremont de l'Université de Montréal, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*;
- 2- de confier la réalisation du mandat à la Direction des stratégies et transactions immobilières.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1133370001

CE13 0483

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le changement de dénomination sociale de la Fondation du maire auparavant connue sous le nom « Fondation du maire: le Montréal inc de demain » pour la « Fondation Montréal inc.».

Adopté à l'unanimité.

30.003 1136266001

CE13 0484

Il est

RÉSOLU :

de prolonger pour une période additionnelle de douze (12) mois la mise en réserve déjà consentie par la résolution CE11 0285 du 9 mars 2011, affectant un terrain municipal situé sur le côté nord de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, en vue d'une vente ultérieure à la coopérative d'habitation « La Montagne verte », pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, dans le cadre du programme AccèsLogis, et ce, rétroactivement à compter du 9 mars 2013.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1130634004

CE13 0485

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à Les Arts et la Ville pour l'année 2013;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation 2013 à Les Arts et la Ville au montant de 10 000 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1134248006

CE13 0486

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prolonger le mandat de Monsieur Jacques Lachapelle à titre de président du Conseil du patrimoine du 1^{er} mai 2013 jusqu'à la fin de son premier mandat au 30 avril 2014;
- 2 - de rembourser à Monsieur Lachapelle, sur présentation de pièces justificatives, les frais de déplacements et dépenses afférentes ainsi que les dépenses encourues dans l'exercice de ses fonctions conformément aux conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1130382001

CE13 0487

Il est

RÉSOLU :

de recommandation au conseil d'agglomération :

- 1 - d'adopter un budget supplémentaire de 3 642 000 \$ au PTI 2013-2015, provenant de report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2012, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Montréal-Nord et Le Plateau-Mont-Royal, selon le document joint au dossier décisionnel;
- 2 - de signifier aux arrondissements que les projets spécifiques financés par un transfert de PTI de l'agglomération mentionné ci-dessus, devront être engagés en cours d'année 2013. Les projets qui n'auront pas été engagés en 2013 ne seront pas automatiquement reportés au bénéfice des arrondissements lors de l'exercice de report de 2013;
- 3 - de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1135337005

CE13 0488

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'adopter un budget supplémentaire de 194 886 000 \$ au PTI 2013-2015, provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2012, et ce, pour l'ensemble des arrondissements selon le document joint au dossier décisionnel;
- 2 - de signifier aux arrondissements que les projets spécifiques financés par un transfert de PTI de la Ville centre inclus dans les reports mentionnés ci-dessus devront être engagés en cours d'année 2013. Les projets qui n'auront pas été engagés en 2013 ne seront pas automatiquement reportés au bénéfice des arrondissements lors de l'exercice de report de 2013;
- 3 - de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1135337004

CE13 0489

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 4 475 000 \$, en provenance d'un compte budgétaire corporatif vers les arrondissements et la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements, après acceptation des plans d'action locaux par la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 NTC1131351001

CE13 0490

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 1 550 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service de la Qualité de vie et le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement pour le financement d'études et de frais liés à des projets d'envergure conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1130474002

CE13 0491

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 300 000 \$ en provenance des dépenses d'administration générale vers la Direction des affaires institutionnelles pour lui permettre de financer les activités de soutien aux événements et missions promotionnels de la Ville de Montréal à l'international, pour l'année 2013, conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1130474005

CE13 0492

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier de 2012 de la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver la méthode de calcul permettant d'établir les résultats financiers de 2012 des arrondissements dans le but d'établir leur surplus de gestion;
- 3- d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 41 677,6 \$ (en milliers de dollars) aux arrondissements et autoriser les transferts aux arrondissements;
- 4- de récupérer de l'arrondissement L'Île-Bizard–Ste-Geneviève en vertu de la « Politique d'attribution, d'utilisation et de remboursement du Fonds de soutien remboursable 2008 - Neige de la Ville de Montréal », le montant de 134,0 \$ (en milliers de dollars);
- 5- d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 8 973,4 \$ (en milliers de dollars) à la Commission des services électriques, représentant le surplus 2012 du Fonds des conduits souterrains;
- 6- d'adopter l'affectation du surplus aux dossiers suivants :

Bureau du contrôleur général - Code de conduite des employés et Comité-conseil sur les règles d'attribution et de gestion de contrats.	57,7\$
Direction du matériel roulant- Fonds de location à long terme - remboursement du capital.	443,7\$
Direction du matériel roulant- Compensation carbone - Fonds de véhicules verts selon la Politique verte en matériel roulant.	23,3\$
Service de la mise en valeur du territoire - Fonds de dynamisation des rues commerciales.	936,4\$
Direction de l'environnement et développement durable - Renflouement du fonds d'énergie.	821,9\$
Direction de la culture et du patrimoine - Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et MCCCCF.	812,1\$
TOTAL	3 095,1 \$

- 7- de renflouer le déficit cumulé au 31 décembre 2012 - volet municipal au montant de 5 848,8 \$ (en milliers de dollars);
- 8- d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 29 933,7 \$ (en milliers de dollars) au budget 2013 du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

CE13 0493

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'adopter l'affectation de surplus aux dossiers suivants :

- Bureau du contrôleur général - Code de conduite des employés et Comité-conseil sur les règles d'attribution et de gestion de contrats	62,3 \$
- Direction du matériel roulant- Compensation carbone - Fonds de véhicules verts selon la Politique verte en matériel roulant	40,1\$
- Service de la mise en valeur du territoire - Acadie-Chabanel - Subventions aux propriétaires pour la mise aux normes des installations électriques	540,0 \$
- Direction de la culture et du patrimoine - Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et MCCCCF	140,0 \$

TOTAL **782,4 \$**

2 - de renflouer le déficit cumulé au 31 décembre 2012 - volet agglomération pour un montant de 364,7\$ (en milliers \$).

Adopté à l'unanimité.

30.014 1135205004

CE13 0494

Vu la résolution CA13 25 0072 du conseil d'arrondissement Le Plateau Mont-Royal en date du 4 mars 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relatif au secteur Saint-Viateur Est.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1122583001

CE13 0495

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE02-004), dans le but d'autoriser un fonctionnaire de niveau A à signer des ententes dans le cadre de réalisation de travaux;
- 2- de déléguer la signature de ces ententes et tous frais inhérents n'excédant pas une somme de 100 000 \$ à un fonctionnaire de niveau A.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1133802001

Règlement RCE 13-003

CE13 0496

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet de règlement intitulé « Règlement sur la discipline interne des policiers et policières de la Ville de Montréal » et d'en recommander l'adoption au ministre de la Sécurité publique du Québec, conformément aux dispositions de la *Loi sur la police* (L.R.Q., c. P-13.1).

Adopté à l'unanimité.

40.003 1123120001

CE13 0497

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} au 5 avril 2013.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1135057006

CE13 0498

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE133041001 : Conclure avec chacune des firmes suivantes Power Lite Industrie inc. (1 388 162,16 \$), Électroméga ltée (2 869 725,59 \$), Tacel ltée (1 451 087,98 \$), Métal Pôle-Lite inc. (419 405,81 \$), Pro Ballast inc. (6 478,85 \$) et Les Ventes Techniques Trelec enr. (548 430,75 \$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 (9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14 \$).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1130573009

Levée de la séance à 16 h 12

70.001

Les résolutions CE13 0443 à CE13 0498 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Laurent Blanchard
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville